

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
Du mardi 1er juillet 2025**

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b> <b>Nombre de membres en exercice : 15</b> <b>Nombre de Conseillers Présents : 12</b> <b>Nombre de Conseillers représentés : 3</b> <b>Début de séance : 20h30</b> <b>Fin de séance : 21h34</b>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 24 juin 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Florence Collino, Sandrine Boillot, Marlène Benoit, Thierry Rolland.</p> <p><b>Excusés :</b> Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bénédicte Lavier à Gérard Dèque, Vanessa Jeannin à Lucie Rousselet-Jurcevic, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot</p> <p><b>Secrétaire :</b> Francis Meuterlos</p>
---	---

Le Maire propose de nommer un secrétaire de séance : Francis Meuterlos est nommé à l'unanimité.

Monsieur Daniel PERRIN maire de Mouthe est décédé il y a quelques jours, le Maire propose de lui rendre honneur pour ses différents engagements aux services des collectivités et notamment en tant que Président des Communes forestières. Monsieur PERRIN était un homme qui possédait une vision objective et moderne du développement des communes. Il précise qu'il a beaucoup apprécié cet homme discret mais d'une grande efficacité. Il propose une minute de silence.

**Préambule : Approbation du PV de conseil municipal du 02 juin 2025**

- M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le PV de séance de conseil du 2 juin 2025, Laurent Poncet fait remarquer que l'affouage aura lieu tous les 2 ans et non tous les ans, le PV est corrigé en conséquence.

Par 14 voix pour et 1 abstention (Marlène Benoit) le PV est approuvé.

1. MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE D'AFFOUAGE 2025
2. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE CONIFER
3. PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ MAISON DES SAISONNIERS
4. AVENANT N°1 - CONVENTION AVEC LE COLLECTIF ORGANISATION
5. DEMANDE DE SUBVENTIONS MONUMENT AUX MORTS
6. SUSPENSION INDEMNITÉS ADJOINT

## 1 / MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE D'AFFOUAGE 2025

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.243-1 à L.243-3 et R.243-1 à R.243-3.

Le Maire laisse la parole à Laurent PONCET qui rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Métabief d'une surface de 261 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier,
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en août 2023. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, le technicien forestier territorial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages,
- L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).
- L'affouage étant partagé par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage,
- La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage en février 2025, et a reçu des demandes supérieures à la disponibilité. Il a donc fallu faire des choix et il a été décidé de plafonner les portions d'affouage à 5 stères et de procéder à un tirage au sort le 30 juin 2025.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage 2025 en complément de la délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- destine le produit des coupes houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies à l'affouage façonné,
- arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ; les affouagistes inscrits ayant été tirés au sort en fonction des lots disponibles (46,7stères) ;
- désigne comme bénéficiaires solvables (garants) :
  - > AUTHIER Sylvain
  - > AUTHIER François
  - > GOBY Guillaume
  - > RIVARD Sandra
  - > BOURGEOIS Jean-Patrick
  - > STIL BAUDRY Julien
  - > GOBI Kévin
  - > D'HOUTAUD Valentin
  - > DUCRAY Pauline
  - > CHRETIEN Richard
- précise que les attributions ont été faites à l'été 2025, par tirage au sort.

- fixe le volume maximum d'une portion à 5 stères ; ces portions étant adaptées aux besoins exprimés par chaque affouagiste (cf. rôle d'affouage) ;
- fixe le montant total de la taxe d'affouage à 1.354,30 € ; ce montant étant divisé par le nombre de stères arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 29 €/stère X 46,7 stères proposées ;
- fixe le délai d'enlèvement des portions bord de route par les affouagistes au 31 octobre 2025,
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Il est précisé que selon le volume coupé, une seconde attribution pourra être effectuée, prioritairement aux ménages qui n'ont pas été pourvus lors de ce tirage au sort, soit à l'automne, soit au printemps.

## 2 / DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE CONIFER

M. le Maire expose le dossier :

Le Chemin de Fer Touristique Pontarlier-Vallorbe (C.F.T.P.V.), plus connu sous le nom de Coni'fer, a sollicité les collectivités du secteur pour participer à la rénovation de leur locomotive vapeur Tigerli Rhône.

Le coût total des réparations s'élève à 368.700,00 €. L'association demande à la commune de Métabief une participation à hauteur de 5.000 €. Les autres communes ont reçu une demande de participation à hauteur de 500 €.

Gaël Marandin, Nicolas Métivier et Lucie Jurcevic soulignent que les règles ont été fixées pour l'attribution de subventions et qu'il convient de s'y tenir.

Francis Meuterlos précise que la somme demandée n'est pas extravagante compte tenu du budget.

Les élus soulignent l'intérêt de cette activité touristique, mais souhaitent que la demande soit formulée dans les délais, par équité pour les associations.

Ils invitent l'association à formuler une demande avant le 28/02/2026 pour une étude au regard des possibilités budgétaires de l'an prochain.

Un courrier en ce sens sera adressé à l'association.

***Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité***

- ne valide pas la demande d'aide,***
- invite le Conifer à renouveler sa demande au titre du budget 2026 dans les conditions fixées par la commune.***
- autorise le Maire à notifier cette décision à l'association***

## 3 / PROJET DE MAISON DES SAISONNIERS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Exposé du Maire :

Par délibération du 02 JUIN 2025, la commune a sollicité l'EPF en vue d'acquérir une maison individuelle en vente sur son territoire, pour y créer une maison des saisonniers.

Le portage de l'opération aura lieu sur 4 ans, le coût d'acquisition est estimé à 300 000 €, auxquels s'ajouteront les frais de portage de 1 % payés annuellement.

L'EPF a réalisé l'achat et a mis le bien à disposition de la commune qui doit y réaliser des travaux d'agencement pour permettre la réalisation de 5 chambres et 2 salles de bains, qui seront mises en colocation au moyen de baux mobilité, pour permettre l'accueil des travailleurs saisonniers.

Une note de présentation a été envoyée aux partenaires financiers potentiels, les invitant à prendre contact avec la commune s'ils le souhaitent.

Après échange avec les financeurs il y a lieu d'intégrer les frais d'acquisition au plan de financement même si leur impact sur les finances communales aura lieu à l'issue du portage (soit 4 ans plus tard)

Les recettes estimées s'élèveraient à  $325 \times 10 \times 5 = 16\,250$  € / an.

Ces recettes pourront être perçues par l'EPF, et se déduiront alors des sommes dues par la commune en fin de portage.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

LOT	DETAIL TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ACQUISITION IMMOBILIERE		EPF	300000	300000
CLOISONS PLACO PLAFOND	Rénovation murs, sols, plafonds, (2 chambres, mezzanine, WC, escalier) Création d'une 2ème salle de bains et de 2 chambres supplémentaires	BOISSIERE	30257,45	33283,19
VELUX	Création d'une ouverture en toiture pour chambre à l'étage	DICHAMP	4000	4800
CUISINE	Mise en place d'une cuisine intégrée avec électroménager	ECO CUISINE	5833,33	7000
ELECTRICITE	Mise aux normes + création SDB et 2 chambres + mise en place RJ45 pour borne wifi	GUYON VILLEMAGNE	12995,9	15595,08
PLOMBERIE	Création d'une 2ème sdb + modifs dans 1ère SDB	DICHAMP	5700	6840
MOBILIER	Literie / armoires / salle à manger et salon	DIVERS	5833	7000
COORDINNATION SPS			1500	1800
TOTAL TRAVAUX SELON DEVIS				66120
IMPREVUS	10,00 %		6612	7934
TOTAL TRAVAUX				372732
				384253

M. le Maire propose de valider ces modalités et de solliciter les financeurs sur cette base.

***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot) :***

- valide le plan de financement ci-dessus présenté
- autorise la modification du dossier DETR en conséquence
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### 4 / AVENANT N°1 - CONVENTION AVEC LE COLLECTIF ORGANISATION

M. le Maire explique que certaines mises à disposition de bâtiments et de terrains ayant changé pour pourvoir organiser le Festival de la Paille, il convient de prendre un avenant à la convention validée le 13 juin 2022.

Sandrine Boillot indique que lors de ses échanges avec Hervé Lacroix, ce dernier lui a fait part de ses inquiétudes concernant le temps passé par les employés communaux.

M. le Maire rappelle qu'il est bien précisé que les missions communales sont prioritaires mais que l'aide des agents apportée lors du démontage permet à la commune de retrouver au plus vite un fonctionnement normal. L'association ayant souvent du mal à maintenir un

nombre de bénévoles suffisant après le festival, pour assurer toutes ces missions de démontage.

Sandrine Boillot entend s'assurer qu'il n'est pas question que les employés montent les tentes au camping.

Gérard Dèque la rassure, il n'en est pas question, la convention est corrigée pour précision en ce sens.

Thierry Rolland demande si les interventions du personnel technique sont bien valorisées.

Les heures passées par les agents dans le cadre de l'organisation des différentes manifestations sont en effet comptabilisées par la commune et doivent être valorisées par les associations.

Marlène Benoit demande si le terrain de foot sera protégé pour empêcher le camping sauvage.

L'arrêt de l'utilisation du stade est apprécié car cela pouvait être dangereux (verre cassé sur le terrain de foot...), et cela permet de préserver les installations neuves (vestiaire)

***Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Marlène Benoit)***

- valide le projet d'avenant,***
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.***

## **5 / DEMANDE DE SUBVENTION MONUMENT AUX MORTS**

M. le Maire indique que dans le cadre de la requalification de la Rue du Village, il a été proposé de réalisé une rénovation du monument aux morts.

Gaël Marandin demande si les plaques émaillées seront reprises aussi, et M. le Maire lui confirme que c'est prévu dans la prestation, même si cela ne figure pas sur le devis.

Cette opération peut être soutenue par différents partenaires financiers.

***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Hervé Lacroix et Sandrine Boillot qui regrettent qu'un seul devis soit présenté et Francis Meuterlos) :***

- valide le projet de travaux pour un montant de 31 875 €***
- sollicite l'aide :***
  - de l'état (DETR)***
  - de l'Office national des combattants et des victimes de guerre***
  - du Souvenir Français***
  - de tout organisme pouvant éventuellement participer.***

## **6 / DEMANDE DE SUSPENSION INDEMNITES D'ADJOINT**

À la demande de Samuel Péridy qui désire s'éloigner de la commune pour des raisons personnelles, pour une durée indéterminée, M. le Maire propose de suspendre ses indemnités, jusqu'à son retour sur le territoire communal et sa possibilité de gérer effectivement les affaires relevant de sa compétence.

Sandrine Boillot demande s'il reste Premier Adjoint, c'est le cas en effet, en cas d'urgence M. Péridy pourra revenir et il continuera à distance de suivre les affaires communales.

Simplement, n'étant pas sur place pour exercer ses délégations au quotidien, il préfère solliciter la suspension des indemnités.

Gérard Deque tient à remercier M. Péridy pour son travail pendant les années qui se sont écoulées, il a beaucoup apprécié sa collaboration faisant de lui, un ami plutôt qu'un collaborateur.

**Divers :**

- Travaux Rue du Village : les travaux avancent bien. Le chantier a été compliqué pour notre agriculteur, mais des solutions ont été trouvées. On note des difficultés de stationnement dans la Rue de la Forge, une analyse est en cours.
- Sandrine Boillot rappelle que dans le cadre de la révision de PLU, une réunion devait avoir lieu avec la station. Gérard Dèque indique que le projet de réaménagement de front de piste «Pôle Montagne» a été abandonné. Il souligne qu'une réunion s'est tenue concernant les offres packagées mais qu'il est difficile de concilier tous les enjeux. Il salue le bon travail du nouveau Directeur en matière de communication.
- le conseil municipal des jeunes travaille sur la création de nouvelles aires de jeux.
- Gérard Dèque propose au conseil une sortie à Métabief Aventures le 5 septembre.
- Le don du sang aura lieu le 21/08 des bénévoles seront nécessaires pour la bonne organisation de la collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34.

Le Maire, Gérard Deque	
Le secrétaire, Francis Meuterlos	